

Première réunion de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols

Rome (Italie), 11 – 12 juin 2013



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU
PARTENARIAT MONDIAL SUR LES SOLS**

PROJET

Rome, 11 – 12 juin 2013

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ouverture de la session	1
I. Point 1: Adoption du règlement intérieur du Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/1)	1
II. Point 2: Établissement du Groupe technique intergouvernemental sur les sols et désignation de ses membres (document GSPPA I/2013/2)	2
III. Point 3: Formulation de plans d'action pour les piliers du Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA: GSPPA I/2013/3)	2
IV. Point 4: Partenariats régionaux sur les sols (document GSPPA: I/2013/4)	3
V. Point 5: Situation financière du Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/5)	3
VI. Point 6: Journée mondiale des sols et Année internationale des sols (document GSPPA I/2013/6)	4
VII. Point 7: Élaboration d'une feuille de route pour le Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/7)	4
VIII. Questions diverses	5

Annexes

I. Liste des participants	6
II. Règlement intérieur du Partenariat mondial sur les sols	11
III. Composition du Groupe technique intergouvernemental sur les sols	17

OUVERTURE DE LA SESSION

- La première réunion de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols s'est tenue à Rome, au siège de la FAO, les 11 et 12 juin 2013 (la liste des participants est reproduite à l'Annexe I).
- Pour la présente session, l'Assemblée a nommé M. Mario Arvelo, Représentant permanent de la République dominicaine, aux fonctions de Président et M. Rapibhat Chandarasrivongs, Représentant permanent du Royaume de Thaïlande, à celles de Vice-Président. Elle a désigné au poste de Rapporteur M. Pavel Krasilnikov, de la Fédération de Russie.
- L'Assemblée a remercié Mme Hafdís Hanna Ægisdóttir (Directrice du Programme de restauration des sols de l'Université des Nations Unies, en Islande) d'avoir prononcé le discours liminaire, lors duquel elle a évoqué de graves situations de dégradation des sols frappant de nombreuses régions, en particulier en Islande, et illustré plusieurs initiatives qui ont permis d'enrayer ce phénomène.
- L'ordre du jour et le calendrier provisoires contenus dans le document GSPPA I/2013 ont été adoptés en l'état.

I. Point 1: Adoption du règlement intérieur du Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/1)

1. L'Assemblée a noté que la proposition de règlement intérieur contenue dans le document avait fait l'objet de consultations entre les partenaires et que celle-ci reflétait dûment les avis fournis par le Bureau juridique de la FAO. Elle a reconnu que le règlement intérieur avait pour fonction de compléter le mandat qui avait été établi par le Conseil afin de faciliter la réalisation concrète des activités menées au titre du Partenariat mondial sur les sols.
2. De nombreuses demandes d'amendement ont été présentées dans le but de conférer plus de précision au texte du règlement intérieur et de le rendre plus conforme à la teneur du mandat. Parmi les principaux aspects abordés, la nécessité de faire ressortir le caractère volontaire du Partenariat mondial sur les sols et de préciser le rôle des partenaires, qu'il s'agisse d'États Membres ou d'organismes non gouvernementaux, a été soulignée. La discussion a permis de cerner de plus près les critères et procédures relatifs à la sélection des experts appelés à faire partie du Groupe technique intergouvernemental sur les sols.
3. Un nouvel article, très bref, a été ajouté au règlement intérieur (assorti de lignes directrices annexées à celui-ci) dans le but de préciser la nature des dispositions visant une élaboration cohérente des Plans d'action au titre des piliers du Partenariat mondial sur les sols. Ce nouvel article aurait le mérite de combler une lacune dans la structure de gouvernance du Partenariat mondial sur les sols.
4. Une attention particulière a été consacrée à l'utilisation des langues et il a été décidé que les travaux du Partenariat mondial sur les sols suivraient la pratique établie au sein de la FAO et se dérouleraient dans les six langues officielles – anglais, arabe, chinois, espagnol, français, et russe – et que, néanmoins, le choix des langues ferait l'objet d'une décision au cas par cas selon la demande et les fonds disponibles pour chaque réunion ou chaque activité.
5. L'Assemblée a approuvé le règlement intérieur tel qu'amendé (voir Annexe II). En conséquence, la version qui fait foi est la version actuelle, appelée à rester en vigueur jusqu'à sa modification éventuelle par une future Assemblée plénière.
6. L'Assemblée a demandé au Secrétariat de veiller à la bonne application du règlement intérieur dans les opérations du Partenariat mondial sur les sols.

II. Point 2: Établissement du Groupe technique intergouvernemental sur les sols et désignation de ses membres (document GSPPA I/2013/2)

7. L'Assemblée a pris acte du fait que les documents prévus pour la discussion de ce point de l'ordre du jour n'avaient pu être affichés sur le site web du Partenariat mondial avant la réunion car deux régions n'avaient pas d'accord définitif sur la sélection de leurs experts.
8. L'Assemblée a été informée des dispositions prises par le Secrétariat pour procéder avec les partenaires aux consultations nécessaires pour s'accorder sur une liste d'experts, dans le respect des obligations en matière de répartition régionale et de qualification professionnelle et à d'autres conditions applicables à la sélection des membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols. À cet égard, il a été observé qu'il faudrait tenir compte du critère des connaissances autochtones.
9. À l'issue de consultations de dernière minute au sein des régions concernées, la liste a été complétée, selon les indications fournies dans le document qui a été remis aux participants.
10. En conséquence, l'Assemblée a approuvé la liste des 27 experts composant le Groupe technique intergouvernemental sur les sols (voir l'Annexe III), dont elle a approuvé l'établissement. Elle a demandé au Secrétariat d'appuyer et de faciliter les activités du Groupe en fonction des demandes émanant de l'Assemblée, notamment en ce qui concerne l'organisation de sa première réunion, et d'aider le Groupe dans son organisation interne.

III. Point 3: Formulation de plans d'action pour les piliers du Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/3)

11. L'Assemblée a pris note des informations fournies dans le document et oralement par un membre du Secrétariat au sujet des activités qui devraient déboucher sur la formulation d'un plan d'action détaillé pour chacun des cinq piliers existants.
12. L'Assemblée a fait remarquer que ces informations n'étaient pas exhaustives car des événements particulièrement pertinents, comme la Semaine mondiale des sols, n'avaient pas été mentionnés. Au cours du débat, plusieurs partenaires ont confirmé leur intérêt et déclaré qu'ils souhaiteraient soutenir divers éléments du programme d'activités au titre des piliers. Des recommandations visant à modifier ou à élargir la portée de certaines activités ont été formulées.
13. L'Assemblée a salué les progrès satisfaisants enregistrés dans le contexte du Pilier 4, ainsi qu'elle a pu s'en convaincre notamment après avoir écouté un expert du Groupe technique intergouvernemental sur les sols qui avait participé activement aux activités réalisées jusqu'alors. Elle a noté que, dans sa phase actuelle, le projet de plan d'action montrait déjà toute l'utilité d'un système mondial qui, par la cartographie, le suivi et l'évaluation des ressources en sol et par la fourniture d'informations liées aux sols qui n'étaient pas disponibles à l'heure actuelle, permettrait de répondre à des questions critiques. L'Assemblée a également noté que les activités concernant les piliers 4 et 5 formaient un ensemble logique en raison des interdépendances étroites existant entre ces deux piliers.
14. L'Assemblée s'est également penchée sur les fonctions respectives du Groupe technique intergouvernemental et des partenariats régionaux sur les sols ainsi que sur leur complémentarité lors de la définition des priorités sur lesquelles devraient reposer les plans d'action. Il a été souligné que, à cet égard, un apport des conférences régionales serait souhaitable.
15. L'Assemblée plénière:
 - a demandé au Secrétariat de continuer à conduire des activités d'appui au titre des différents piliers pour jeter les bases de la formulation de plans d'action complets;
 - a invité les partenaires à appuyer, par tous les moyens convenables, la formulation et l'élaboration des plans d'action.

- a demandé au Secrétariat de tenir compte des recommandations émanant des conférences régionales de la FAO et des Partenariats régionaux sur les sols lors de la formulation et de l'élaboration des plans d'action;
- a noté que l'élaboration du plan d'action pour le Pilier 4 était à un stade avancé;
- a demandé au Groupe technique intergouvernemental sur les sols de guider et de soutenir, au plan technique, la formulation de ces plans d'action afin qu'une fois terminés, ils puissent être soumis à l'Assemblée plénière pour approbation;
- a demandé au Secrétariat de faciliter et de coordonner la mise en œuvre rapide des activités pour la totalité des piliers du Partenariat mondial sur les sols et de leurs plans d'action.

IV. Point 4: Partenariats régionaux sur les sols (document GSPPA I/2013/4)

16. En complément des informations figurant dans le document, l'Assemblée a entendu une présentation orale sur les activités du Secrétariat du Partenariat, à l'appui de l'établissement de partenariats régionaux sur les sols, en particulier pour l'Asie, le Proche-Orient, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Afrique de l'Ouest, avec une contribution de 900 000 USD de la part de l'Organisation.

17. L'Assemblée a également été très sensible aux présentations faites par quatre experts au sujet de l'utilité des activités réalisées sous l'égide du Partenariat mondial sur les sols dans leurs régions respectives, activités qui devraient déboucher sur de solides partenariats régionaux.

18. Plusieurs organisations partenaires se sont déclarées intéressées à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux piliers du Partenariat mondial sur les sols.

19. Il a été noté que la création de partenariats régionaux sur les sols est très souhaitable mais que ceux-ci doivent rester des initiatives volontaires dont le fonctionnement doit être soutenu par un intérêt commun, manifesté à l'échelle d'une zone géographique.

20. L'Assemblée plénière:

- a invité les partenaires à établir des partenariats régionaux sur les sols, qui soient actifs et couvrent, ou bien toute une région, ou bien plusieurs pays intéressés, liés par la langue, la situation géographique ou la culture;
- a insisté sur l'importance que revêtent les partenariats régionaux sur les sols, actuels et futurs, en tant que cadres essentiels pour la mise en œuvre d'activités fructueuses sur le terrain;
- a encouragé le recours à des partenariats régionaux sur les sols, dans le cadre des activités liées à la production alimentaire et au développement durable;
- a demandé au Secrétariat de continuer à appuyer et faciliter l'établissement de partenariats régionaux sur les sols.

V. Point 5: Situation financière du Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/5)

21. L'Assemblée a été informée des contributions versées au titre du budget ordinaire de la FAO pour assurer le fonctionnement du Partenariat mondial sur les sols et des premières mesures prises par le Secrétariat pour sensibiliser les donateurs en vue du financement de certaines propositions de projets. Elle a reçu des éclaircissements au sujet de la proposition visant à élaborer un «modèle de fonctionnement» pour le Partenariat mondial sur les sols, afin d'aider à la mobilisation de ressources.

22. L'Assemblée s'est déclarée très sensible à l'intention exprimée par certains donateurs de fournir un soutien extrabudgétaire au Partenariat mondial sur les sols.

23. L'Assemblée plénière:

- a demandé au Secrétariat d'élaborer un modèle de fonctionnement pour le Partenariat mondial sur les sols;
- a demandé aux partenaires de soutenir le Partenariat mondial sur les sols au moyen de financements extrabudgétaires et/ou de contributions en nature destinés à la conception et à l'exécution d'activités à l'échelle mondiale, régionale ou nationale.
- a invité les partenaires à envisager un renforcement des capacités au sein du Secrétariat par le détachement de personnel de soutien selon les besoins.
- a demandé au Secrétariat d'établir, en conformité avec les règlements de la FAO, un mécanisme spécial de financement éventuellement baptisé «Fonds fiduciaire pour des sols sains», afin de simplifier la collecte des contributions et des crédits alloués en faveur des activités et projets approuvés, tout en favorisant la transparence.

VI. Point 6: Journée mondiale des sols et Année internationale des sols (document GSPPA I/2013/6)

24. L'Assemblée a rappelé que ces deux initiatives de sensibilisation avaient été examinées lors de sessions récentes du Conseil de la FAO et que la Conférence de la FAO devait se prononcer – la semaine suivante – sur les mesures proposées, qui seraient ensuite transmises à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation officielle.

25. Une lettre de reconnaissance a été remise à M. Rapibhat Chandarasrivongs, Représentant permanent du Royaume de Thaïlande, qui n'a ménagé aucun effort pour illustrer les divers aspects de ces projets et mobiliser au sein du Conseil de la FAO tout le soutien nécessaire à leur mise en œuvre.

26. L'Assemblée a noté avec satisfaction l'engagement annoncé par divers partenaires de participer activement à ces manifestations dès leur approbation officielle.

27. L'Assemblée plénière:

- a confirmé son appui sans réserve aux propositions visant l'établissement d'une Journée mondiale des sols le 5 décembre et de l'Année internationale des sols en 2015 et a invité la Conférence de la FAO à soutenir ces propositions lors de sa trente-huitième session;
- a approuvé l'organisation d'un événement parallèle de sensibilisation à l'importance des sols, le 5 décembre 2013, et a invité les partenaires à suggérer des thèmes et des stratégies à cet égard.
- a demandé au Secrétariat, en cas de résultat positif au sein des organes concernés, de faciliter le processus pour veiller à maximiser les effets de ces initiatives de sensibilisation.

VII. Point 7: Élaboration d'une feuille de route pour le Partenariat mondial sur les sols (document GSPPA I/2013/7)

28. L'Assemblée a noté que la feuille de route provisoire du Partenariat mondial sur les sols reproduite dans le document couvrait d'importants aspects et processus, à savoir:

- a. Les sols et les objectifs de développement durable
- b. Les liens avec les conventions de Rio
- c. La Charte mondiale des sols
- d. Les informations sur les sols du monde
- e. La restauration des sols
- f. La gestion durable des sols
- g. L'évaluation mondiale de la biodiversité des sols

29. D'aucuns ont souligné la nécessité d'adopter à l'avenir un classement plus logique des rubriques ci-dessus, en mettant plus particulièrement l'accent sur la gestion durable des sols, puis sur les efforts de restauration, qui devraient être complétés par d'autres mesures essentielles, indiquées dans la feuille de route.

30. L'Assemblée a donné son accord de principe sur la portée générale et l'orientation des propositions formulées dans la feuille de route et a chargé le Secrétariat de continuer à les développer grâce à un processus consultatif transparent.

VIII. Questions diverses

➤ *Date et lieu de la deuxième Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols*

31. L'Assemblée a noté que sa deuxième réunion aurait lieu à Rome, au siège de la FAO, à une date à définir.

➤ *Élection du Président, du Vice-Président et du Rapporteur de la prochaine session*

32. L'Accord entre le Président du Groupe des 77 et le Président du Groupe de l'OCDE, selon lequel le poste de Président de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols reviendrait tour à tour au Groupe des 77 et au Groupe de l'OCDE, a été mentionné. Il a également été déclaré que la désignation du Rapporteur et du Vice-Président de l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols n'influerait pas sur l'élection du Président.

33. Conformément aux dispositions arrêtées d'un commun accord, l'Assemblée a nommé M. Rapibhat Chandarasrivongs, Représentant permanent du Royaume de Thaïlande, aux fonctions de Président, puis désigné M. Pavel Krasilnikov, de la Fédération de Russie, au poste de Vice-Président. Tous deux exerceront leurs fonctions de la fin de la présente session jusqu'à la prochaine Assemblée plénière. Pour la désignation du Rapporteur, il a été décidé d'attendre le début de la prochaine réunion de l'Assemblée plénière.

➤ *Réunion du Groupe technique intergouvernemental sur les sols*

34. En ce qui concerne la première réunion du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, des consultations sont encore nécessaires pour en fixer la date, qui sera communiquée ultérieurement. L'Assemblée a pris note de l'offre d'accueillir la première réunion du Groupe technique intergouvernemental sur les sols en Allemagne, à l'occasion de la Semaine mondiale des sols, du 27 au 31 octobre 2013.

➤ *Prix David Dhliwayo*

35. En hommage au regretté David Dhliwayo, du Zimbabwe, pédologue renommé qui est décédé pendant une réunion liée aux activités du Partenariat mondial, à Nairobi, l'Assemblée a décidé d'approuver l'établissement d'un prix portant son nom, dont les incidences seraient examinées lors d'une prochaine Assemblée.

Liste des participants

Membres de la FAO

Pays	Participants:
Afrique du Sud	Rampedi Moshibudi (suppléant)
Algérie	Boubekeur Karima (suppléant)
Algérie	Kheireddine Abdelnacer (délégué)
Allemagne	Heinz Flessa (suppléant)
	Cramer Georg Friedel (suppléant)
	Kutsch Werner (suppléant)
	Seeberg-Elverfeldt Christina (suppléant)
	Hausmann Thomas (suppléant)
	Schnitzler Franziska (suppléant)
Argentine	Infante Gustavo (délégué)
	Taboada Miguel (délégué)
	Repetti Andrea (suppléant)
	Uria Mariana (suppléant)
	Worrell Matthew (délégué)
	Summers Guy (suppléant)
Australie	Mc Kenzie Neil (suppléant)
	Collins Emily (suppléant)
	Feistritzer Natalie (délégué)
Bangladesh	Rahman Md Mafizur (délégué)
Bolivie	Ayaviri Gomez Antolin (délégué)
	Oller Catoira Roxana (suppléant)
	Gazau Maria Eugenia (suppléant)
Brésil	Marques Porto Antonino (délégué)
	Pio Correa Luiz Maria (suppléant)
	Vieira Olyntho (suppléant)
Cameroun	Moungui Medi (délégué)
Canada	Robinson Eric (délégué)
Chili	Guerra Alejandra (délégué)
Chine	Guo Handi
	Zong Huilai

Pays	Participants:
	Shen Liping
Colombie	Pena Serrano Carolina
	Ramirez Manosalva Daniela
Costa Rica	Guzman Vasquez Orlando (suppléant)
Cuba	Alvarez Rossell Silvia Maria (délégué)
	Marin Llanes Luis Alberto (suppléant)
Égypte	Hassan Magdy Anwar (suppléant)
El Salvador	Jimenez Eulalia
Équateur	Carranza Jose Antonio (suppléant)
Espagne	Menendez de Luarca Santiago (délégué)
Ex-Rép. yougoslave de Macédoine	Panovska Elisaveta (suppléant)
Fédération de Russie	Krasilnikov Pavel
France	Derevier Alain (délégué)
Ghana	Stokes Hayford Evelyn (délégué)
	Quaye Kumah Nii (délégué)
Honduras	Reina de Titta Maria
Hongrie	Balazs Hamar (délégué)
Inde	Vimlendra Sharan (délégué)
Indonésie	Saptono Agus (délégué)
	Hamim Hamim (suppléant)
	Wilapa Hariwan (suppléant)
	Feriany Vivi (suppléant)
Iran	Taghavi Motlah Seyed Aminollah (délégué)
	Zarei Seyed Morteza (suppléant)
	Mohajer Alirera (suppléant)
Iraq	Janabi Hassan (délégué)
	Mashta Ala (délégué)
Islande	Bragason Gudni (délégué)
	Aegisdottir Hafdis Hanna (suppléant)
Italie	Gentile Pier Luigi
	Luise Anna
Japon	Ohkura Toshiaki (délégué)
Jordanie	Al Argan Fiesal (suppléant)
	Alfraihat Mahmoud Hasan (délégué)
Koweït	Al Bazzaz Salah

Pays	Participants:
	Alsabah Manar
	Jhail Yousef
Lesotho	Rakootje Malikopo Patricia (suppléant)
Madagascar	Monja Tamara
Mexique	Romero Alan (délégué)
Mozambique	Mucavi Carla Elisa
Nigéria	Ojuola Olatunji (délégué)
Paraguay	Patino Lorena (délégué)
Pays-Bas	Verburg Gerda (délégué)
Pérou	Arosemena Ferreyros Alfredo (délégué)
	Reategui Gamarra Pedro Roberto (délégué)
	Chirinos Llerena Carla Stella (délégué)
	Arce Mendoza Maria Ernestina (délégué)
	Tonsmann Foppiani Alexandra (délégué)
Philippines	Lazaro Lupino (délégué)
	Pagaran Esteban (suppléant)
République de Corée	Hong Suk Young (délégué)
	Park Chan Won (délégué)
République démocratique populaire de Corée	Kim Chol Mikn (suppléant)
	Kim Chun Guk (délégué)
	Pang Kwang Hyok (suppléant)
République dominicaine	Arvelo Caamaño Mario (délégué)
	Taveras Arbaje Rawell (suppléant)
	Vicioso Julia (suppléant)
	Laureano Maria Cristina (suppléant)
République tchèque	Muchka Jiri (délégué)
République-Unie de Tanzanie	Msekela James (délégué)
Saint-Marin	Emiliani Marina (délégué)
	Rotondaro Daniela (suppléant)
Soudan	Elmustafa Elsheikh Elsiddig Ahmed (suppléant)
	Malik Osman Abla (délégué)
Sri Lanka	Indikadahena Gothami
Suisse	Obrecht Andreas (délégué)
	Grieder Christina
Thaïlande	Chandarasrivongs Rapibhat (délégué)

Pays	Participants:
	Naigowit Piyawat (suppléant)
Union européenne	Bucella Pia (délégué)
	Garbelotto Franco (suppléant)
	Marmo Luca (suppléant)
	Montanarella Luca (suppléant)
	Villa Alessandro (suppléant)
Uruguay	Alvarez Gustavo (suppléant)
	Piñeyro Oscar (délégué)
Venezuela	Alvarez Fermin Luis Alberto (suppléant)
	Claros Oviedo Manuel Eduardo (suppléant)
	Urbaneja Duran Gladys Francisca (délégué)
Viet Nam	Nguyen Hoang Long (délégué)
	Quynh Nguyen (délégué)
Yémen	Al Akwa Khalid (suppléant)
	Al Na'Ami Abdulla (délégué)
	Saba'A Omer (délégué)
	Shoja'Aadin Haytham (délégué)
Zambie	Masuhwa Kayoka
Zimbabwe	Bosha Irene (suppléant)

Organisations non gouvernementales

Nom	Institut/Organisation	Pays
Allton Kathryn	British Society of Soil Science	Royaume-Uni
Braganca Alves Fernandes Raphael	Brazilian Society of Soil Science	Brésil
Chude Victor Okechukwu	Soil Science Society of Nigeria	Nigéria
Dawson Lorna	The James Hutton Institute	Royaume-Uni
De Ruitter Peter	Centre international de référence et d'information pédologique	Pays-Bas
Khadka Yajna Gajadhar	Nepal Agriculture Research Council	Népal
Kozak Josef	Czech University of Life Sciences	République tchèque
Lobos Alva Ivonne	Institut pour les études avancées sur le développement durable	Allemagne
Weigelt Jes	Institut pour les études avancées sur le	Allemagne

Nom	Institut/Organisation	Pays
	développement durable	
Mc Kenzie Blair	Organisation internationale des recherches sur le travail du sol	Royaume-Uni
Mekouar Ali	Centre international de droit comparé de l'environnement	Italie
Rice Charles	Soil Science Society of America	États-Unis d'Amérique
Baritz Rainer	Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles et Association des services géologiques européens	Allemagne
Sobocka Jaroslava	Soil Science and Conservation Research Institute	Slovaquie
Marieba Okenkova	Soil Science and Conservation Research Institute	Slovaquie
Yang Jae	Union internationale des sciences du sol (UISS)	République de Corée

Organisations intergouvernementales

Nom	Institut/Organisation	Pays
Bossio Deborah	Centre international d'agriculture tropicale	Kenya
Castro Zuniga Aracely	Centre international d'agriculture tropicale	Colombie
Dashiell Kenton	Institut international d'agriculture tropicale	Nigéria
Durand Jean Maurice	Fonds international de développement agricole	Italie
Turner Debra	Centre international de recherches agricoles dans les zones arides	Jordanie
Zdruli Pandi	Institut Agronomique Méditerranéen de Bari	Italie

ANNEXE II

Règlement intérieur du Partenariat mondial sur les sols

À sa première session, en juin 2013, l'Assemblée plénière du Partenariat mondial sur les sols a adopté le règlement intérieur dudit Partenariat.

Article I – Champ d'application

Le présent règlement intérieur s'applique à toutes les activités liées à la mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols.

Article II – Partenaires

- 1) Le Partenariat mondial sur les sols est un partenariat volontaire, ouvert aux gouvernements, aux organisations internationales et régionales, aux institutions et autres parties prenantes.
- 2) Toutes les demandes d'adhésion au Partenariat mondial, à l'exception de celles qui émanent d'États Membres de la FAO, sont examinées et approuvées par le Secrétariat selon les procédures de l'Organisation.

Article III – Assemblée plénière

- 1) L'Assemblée plénière se réunit en session ordinaire chaque année. Elle peut aussi décider, le cas échéant, de tenir des sessions extraordinaires, sous réserve de l'approbation des partenaires. Les sessions ordinaires ne durent pas plus de trois jours et sont précédées de consultations régionales (faisant appel, dans la mesure du possible, à des moyens de communication électronique comme les téléconférences). À moins que l'Assemblée plénière n'en décide autrement, elle se réunit au siège de la FAO, à Rome.
- 2) Les avis de convocation des sessions de l'Assemblée plénière sont expédiés aux partenaires au moins 90 jours avant l'ouverture d'une session ordinaire et au moins 45 jours avant l'ouverture d'une session extraordinaire.
- 3) Toutes les sessions de l'Assemblée plénière sont convoquées par le Secrétariat du Partenariat (ci-après dénommé le «Secrétariat») en consultation avec le Président et le Secrétaire du Comité de l'agriculture de la FAO.
- 4) Chaque partenaire est tenu de s'inscrire pour participer à l'Assemblée plénière en communiquant par écrit au Secrétariat le nom de son (ses) représentant(s) avant la date d'ouverture de chaque session de l'Assemblée plénière.
- 5) Les partenaires doivent, dans la mesure du possible, s'y faire représenter par de hauts fonctionnaires éminemment aptes à participer activement à l'examen pluridisciplinaire des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée plénière.
- 6) À la fin de chaque session, l'Assemblée plénière élit un Président et un Vice-Président, ainsi qu'un Rapporteur. Le Président, ou, en son absence, le Vice-Président, préside toutes les séances suivantes de l'Assemblée plénière.

- 7) L'Assemblée plénière assure de manière constante l'examen des activités du Partenariat, la fixation des priorités et le bilan des progrès accomplis, en s'appuyant sur des plans d'action relatifs à chacun des piliers du Partenariat. Les partenaires peuvent mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée plénière avec l'appui du Secrétariat, selon les besoins.
- 8) Chaque partenaire prend en charge ses propres frais de participation aux sessions de l'Assemblée plénière.
- 9) Les travaux du Partenariat mondial sur les sols se déroulent dans les langues de la FAO. La combinaison de langues utilisée lors de certaines réunions ou activités spécifiques peut faire l'objet d'une décision ponctuelle des Membres de la FAO.

Article IV – Ordre du jour et documents

- 1) Le Secrétariat, en consultation avec tous les partenaires et, s'il y a lieu, avec le Groupe technique intergouvernemental sur les sols, élabore un ordre du jour provisoire de l'Assemblée plénière, lequel est diffusé en temps voulu conformément à l'Article III.2.
- 2) Tout partenaire peut demander au Secrétariat, 30 jours au moins avant la date prévue de l'ouverture de la session, d'ajouter une question à l'ordre du jour provisoire. Le Secrétariat informe alors tous les partenaires de la question dont l'ajout est proposé et communique, s'il y a lieu, les documents y afférents.
- 3) L'Assemblée plénière peut, par consensus, amender l'ordre du jour en supprimant, ajoutant ou modifiant n'importe quel point.
- 4) Les documents soumis à l'examen de l'Assemblée plénière sont publiés sur le site du Partenariat en même temps que l'ordre du jour provisoire de la session correspondante ou, à défaut, dans les meilleurs délais mais au moins 30 jours avant l'ouverture de la session. Des exemplaires imprimés des documents peuvent être remis aux partenaires sur demande.
- 5) Un résumé est inséré dans les documents de plus de 5000 mots.

Article V – Décisions

Toutes les décisions sont prises par consensus pendant les travaux de l'Assemblée plénière. Les décisions susceptibles d'engager les gouvernements nationaux à prendre des mesures sont prises uniquement par les partenaires ayant le statut de Membres de la FAO.

Article VI – Groupe technique intergouvernemental sur les sols

- 1) Procédure relative à l'établissement du Groupe technique intergouvernemental sur les sols:
Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols est établi comme suit:
 - a) Le Secrétariat demande aux partenaires de proposer, dans un délai précis, les noms d'experts appartenant à leur région respective et possédant les qualifications suivantes:
 - un parcours universitaire reconnu (niveau de troisième cycle);
 - une expérience attestée des diverses activités liées aux sols dans un cadre international, allant de la recherche au développement;
 - des publications de qualité ayant fait l'objet d'un examen par les pairs;
 - un poste qui ne les empêcherait pas de fournir des avis spécialisés indépendamment de leur statut professionnel et de leur nationalité.

Ces spécialistes se doivent d'intervenir à titre personnel et d'apporter les meilleures connaissances scientifiques disponibles.

- b) Les membres du Groupe technique sont des experts nommés par l'Assemblée plénière du Partenariat mondial pour un mandat de deux ans renouvelable une fois (avec l'accord de l'Assemblée plénière).

Tous les deux ans, une nouvelle procédure d'appel à experts est lancée et le Secrétariat actualise la liste d'experts sur la base des critères mentionnés ci-dessus.

- c) La liste d'experts est soumise aux États Membres de la FAO pour approbation, dans le respect des critères mentionnés à la section 5.2 du mandat du Partenariat mondial sur les sols, en considérant les divers aspects de la pédologie et en assurant une participation équilibrée au sein des régions et une rotation équitable.
- d) Les membres du Groupe technique ne sont pas titulaires d'un contrat de travail avec la FAO. Le Secrétariat prend à sa charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, afin de faciliter leur participation à la session de travail annuelle du Groupe.

2) Devoirs des membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols:

Les membres du Groupe technique intergouvernemental sur les sols:

- a) fournissent au Partenariat mondial sur les sols des avis scientifiques et techniques sur des questions pédologiques de portée mondiale;
- b) signent une déclaration relative à l'absence de conflit d'intérêt;
- c) participent aux travaux de l'Assemblée plénière, en vertu des dispositions du mandat du Partenariat mondial sur les sols;
- d) désignent, par consensus, en leur sein un Président ayant pour fonctions:
 - i) de coordonner les activités des membres du Groupe technique;
 - ii) d'assurer la communication avec le Secrétariat;
 - iii) de faire rapport à l'Assemblée plénière et à d'autres événements, sur demande de l'Assemblée plénière ou du Secrétariat.

3) Fonctions du Groupe technique intergouvernemental sur les sols:

Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols assume les fonctions suivantes:

- a) fournir des avis scientifiques et techniques sur les questions pédologiques d'intérêt mondial, principalement au Partenariat mondial, et répondre aux requêtes soumises par des institutions mondiales ou régionales;
- b) promouvoir l'inclusion de la gestion durable des sols dans les divers programmes liés au développement;
- c) examiner et suivre la situation et les problèmes liés aux sols par rapport à la sécurité alimentaire, à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles, à la fourniture de services écosystémiques, à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, et d'autres domaines pertinents;
- d) procéder à l'examen et à l'approbation des plans d'action du Partenariat mondial du point de vue technique;
- e) suivre l'exécution de ces plans d'action en portant toute l'attention voulue à leur impact et leurs contributions aux différentes politiques et initiatives mondiales liées, entre autres, au développement durable, aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), à la sécurité alimentaire, et à l'adaptation au changement climatique;

- f) dans des cas exceptionnels, lorsque des questions techniques complexes se posent, demander à l'Assemblée plénière et au Secrétariat de former des comités techniques dans le but de recueillir des avis spécifiques.

Article VII – Plans d'action

Des plans d'action sont établis pour chacun des piliers du Partenariat mondial dans le cadre d'un processus ouvert à tous et participatif, selon les lignes directrices reproduites à l'Annexe 1 du présent règlement intérieur. Les plans d'action sont approuvés par l'Assemblée plénière.

Article VIII – Partenariats régionaux sur les sols

- 1) Des partenariats régionaux sur les sols peuvent être établis dans les zones géographiques suivantes:
 - Afrique
 - Amérique du Nord
 - Amérique latine et Caraïbes
 - Asie
 - Europe
 - Pacifique Sud-Ouest
 - Proche-Orient
- 2) Les partenaires peuvent décider d'établir des partenariats régionaux différents de ceux mentionnés ci-dessus, sur la base d'affinités linguistiques, culturelles, géographiques ou autres.
- 3) Les membres des partenariats régionaux sur les sols adhèrent au Partenariat mondial et sont prêts à promouvoir les principes de la Charte mondiale des sols dans leur région respective.
- 4) Les participants des partenariats régionaux sur les sols déterminent les priorités pour leur région et les communiquent à l'Assemblée plénière. Le Groupe technique intergouvernemental sur les sols fournit des avis sur ces priorités et en facilite la mise en œuvre dans le cadre du plan d'action correspondant.
- 5) Chaque partenariat régional sur les sols assure la liaison avec le Secrétariat pour la coordination des activités dans leur région.
- 6) Le Secrétariat facilite le fonctionnement des partenariats régionaux sur les sols, en particulier en encourageant la mise en œuvre des actions mondiales à l'échelle régionale. Les partenariats régionaux sur les sols prennent des initiatives pour mobiliser au niveau régional le soutien financier requis pour mettre en œuvre leurs activités.

Article IX – Rapports

L'Assemblée plénière, par le truchement du Secrétariat, fait rapport au Comité de l'agriculture, qui peut porter à l'attention du Conseil de la FAO toute recommandation adoptée par le Partenariat mondial susceptible d'avoir des incidences sur les politiques de l'Organisation ou sur ses programmes d'importance stratégique. Une fois prêt, le rapport de l'Assemblée plénière est communiqué à tous les partenaires. Il est également envoyé pour information aux organisations internationales s'occupant de ressources en sols.

Article X – Secrétariat et frais

- 1) Le Secrétariat est composé de fonctionnaires techniques et administratifs de la FAO. Il facilite et coordonne la mise en œuvre des activités du Partenariat à tous les niveaux en étroite collaboration avec l'Assemblée plénière, le Groupe technique intergouvernemental sur les sols et les partenariats régionaux sur les sols.
- 2) Le Secrétariat organise des réunions liées à la mise en œuvre des activités du Partenariat et fournit le soutien administratif et technique nécessaire.
- 3) Le Secrétariat facilite les travaux du Groupe technique intergouvernemental sur les sols notamment les interactions entre le Groupe technique et l'Assemblée plénière.
- 4) Le Secrétariat facilite également la collaboration avec les partenariats régionaux sur les sols pour leurs activités visant la mise en œuvre des plans d'action à l'échelle régionale.
- 5) Le Secrétariat est responsable de la promotion, de l'organisation et du soutien des activités liées à la célébration de la Journée mondiale des sols et d'autres événements de sensibilisation tels que l'Année internationale des sols.

Article XI – Amendements

- 1) L'Assemblée plénière peut amender son règlement intérieur sous réserve que les amendements soient compatibles avec le mandat du Partenariat mondial.
- 2) Aucune proposition d'amendement du présent règlement intérieur ne peut être inscrite à l'ordre du jour d'une session de l'Assemblée plénière si le Secrétariat n'en a pas donné préavis aux partenaires 30 jours au moins avant l'ouverture de la session.

Annexe 1 au règlement intérieur**Lignes directrices relatives à l'élaboration de plans d'actions pour les piliers du Partenariat mondial sur les sols**

- a) Un atelier technique international sera organisé par le Secrétariat dans le cadre de l'élaboration de chacun des plans d'action. Des représentants de chaque région y participeront afin d'examiner et de définir dans leurs grandes lignes la portée et le contenu du plan d'action concerné.
- b) Les participants à l'atelier nommeront un groupe de travail, composé d'experts compétents appartenant à des organisations actives et selon le principe de la représentation équitable, afin de développer le projet de plan d'action par un processus transparent et ouvert, en étroite consultation avec le Secrétariat.
- c) Le projet de plan d'action doit être diffusé auprès des partenaires afin que ceux-ci puissent communiquer en retour leurs commentaires au Secrétariat. Avec l'appui du Secrétariat, les groupes de travail intégreront les contributions utiles dans un projet de plan d'action révisé.
- d) Les plans d'action seront soumis au Groupe technique intergouvernemental sur les sols pour examen, parachèvement et approbation.
- e) Les plans d'action approuvés seront soumis à l'attention de l'Assemblée plénière pour approbation.

-
- f) Le Secrétariat invitera les partenaires à formuler des suggestions quant aux modalités de leur contribution à la mise en œuvre de chaque plan d'action approuvé et il mettra au point un plan d'exécution en concertation avec le groupe de travail concerné.
 - g) La mise en œuvre sera coordonnée et facilitée par le Secrétariat en étroite consultation avec les partenaires intéressés.

ANNEXE III**Composition du Groupe technique intergouvernemental sur les sols****AFRIQUE**

- Isaurinda Dos Santos Baptista Costa – Cap Vert
- Martin Yemefack – Cameroun
- Victor Chude – Nigéria
- Mohamed Badraoui – Maroc
- Tekalign Mamo – Éthiopie

AMÉRIQUE DU NORD

- Cheryl Palm – États-Unis
- John Daniel Pennock – Canada

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

- Maria de Lourdes Mendonca Santos – Brésil
- Miguel Taboada – Argentine
- Carlos Roberto Henríquez – Costa Rica
- David Espinosa Victoria – Mexique
- Julio Alegre – Pérou

ASIE

- Gan Lin Zhang – Chine
- Milkha Singh Aulakh – Inde
- Kazuyuki Yagi – Japon
- Suk Young Hong – République de Corée
- Pisoot Vijarnsorn – Thaïlande

EUROPE

- Helaina Black – Royaume-Uni
- Sobočká Jaroslava – République slovaque
- Dominique Arrouays – France
- Luca Montanarella – Italie
- Pavel Krasilnikov – Fédération de Russie

PACIFIQUE SUD-OUEST

- Marta Camps Arbestain – Nouvelle-Zélande
- Neil McKenzie – Australie

PROCHE-ORIENT

- Seyed Kazem Alavi Panah – Iran
- Elsidig Ahmed ElMustafa ElSheikh – Soudan
- Abdullah AlShankiti – Arabie saoudite